

Villerupt veut opposer un permis de louer à ses marchands de sommeil

by Courrier du logement - samedi, avril 14, 2018

<https://correspondances.fr/villerupt-veut-opposer-un-permis-de-louer-a-ses-marchands-de-sommeil/>

La pression démographique induite par la proximité du Luxembourg se traduit pour le nord-lorrain par le développement d'une nouvelle offre d'habitat, mais aussi, par la tentation de louer aux travailleurs frontaliers des logements insalubres.

Dans les quartiers présentant un habitat ouvrier très dégradé, toute mise en location ferait l'objet d'une vérification à partir des questionnaires de normes sanitaires et de sécurité figurant dans la loi Alur. Si le nombre de logements concernés est trop important, la mairie se propose de faire intervenir un cabinet spécialisé. La communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette inscrira cette mesure dans son plan local d'urbanisme intercommunal dont l'adoption est prévue fin 2018.

Le problème des marchands de sommeil suscite dans la vallée une prise de conscience partagée. Saisie par l'établissement public d'aménagement Alzette-Belval, qui doit mener à bien 8 300 créations de logements et 500 réhabilitations, l'Agence régionale de la Santé a jugé six maisons locatives en état d'insalubrité irrémédiable et de 5 autres dégradées, mais en état remédiable.